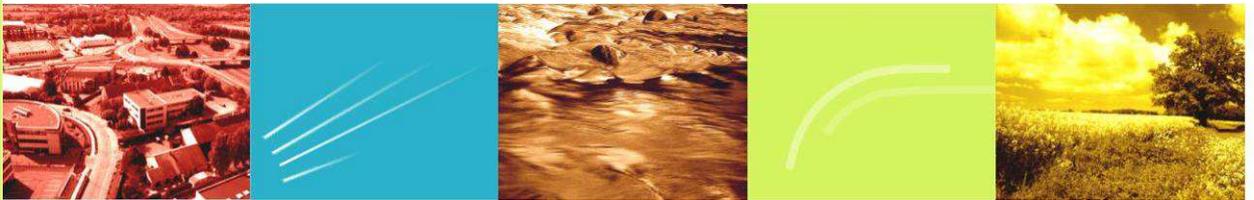


Rte

Réseau de transport d'électricité



**RACCORDEMENT D'UN POSTE 63 000 /
20 000V AU NORD OUEST DE LA
COMMUNE DE ROQUEFORT DES
CORBIERES DANS LE DEPARTEMENT
DE L'AUDE**

*Dossier d'examen au cas par cas préalable à
la réalisation d'une étude d'impact*

Réf. CEREG Ingénierie - M12190

Janvier 2013



MAÎTRE D'OUVRAGE

RTE

OBJET DE L'ÉTUDE

**RACCORDEMENT D'UN POSTE 63 000 /
20000V AU NORD OUEST DE LA
COMMUNE DE ROQUEFORT DES
CORBIERES DANS LE DEPARTEMENT
DE L'AUDE**

N° AFFAIRE

M12190

INTITULE DU RAPPORT

***Dossier d'examen au cas par cas préalable à la
réalisation d'une étude d'impact***

V2	Février 2013	Noëly GAGNIERE	Laurent FRAISSE	Observations RTE du 13/02
V1	Janvier 2013	Noëly GAGNIERE	Laurent FRAISSE	
<i>N° de Version</i>	<i>Date</i>	<i>Établi par</i>	<i>Vérfié par</i>	<i>Description des Modifications / Évolutions</i>



Janvier 2013

Établi par CEREG Ingénierie / LFR

LISTE DES DOCUMENTS GRAPHIQUES

➤ Carte 1 : Localisation géographique	7
➤ Carte 2 : Vue aérienne.....	8
➤ Carte 3 : Plan de masse	10
➤ Carte 4 : Topographie	13
➤ Carte 5 : Photomontage.....	25

TABLE DES ILLUSTRATIONS

Illustration 1 : Rose de vents (360°)	11
Illustration 2 : Topographie générale	12
Illustration 3 : Carte géologique du secteur d'étude	14
Illustration 4 : ZPS Basses Corbières.....	16
Illustration 5 : ZPS Corbières Orientales	16
Illustration 6 : ZNIEFF « Plateau oriental de Villesèque des Corbières ».....	17
Illustration 7 : ZNIEFF « Corbières Orientales »	17
Illustration 8 : ZICO « Basses Corbières »	18
Illustration 9 : Qualité des eaux de la Berre à Portel-des-Corbières.....	20
Illustration 10 : Réseau hydrographique sur la zone d'étude.....	22

PRÉAMBULE

ERDF, le gestionnaire du réseau public de distribution d'électricité a décidé de créer un poste électrique 63 000 / 20 000V sur la commune de Roquefort des Corbières, département de l'Aude afin d'améliorer la qualité de l'énergie électrique distribuée. Ce futur poste assurera également le raccordement de la production d'électricité de plusieurs sites éoliens voisins ainsi que d'autres projets en file d'attente.

Dans le cadre de ce projet, RTE, gestionnaire du Réseau Public de Transport, doit créer un pylône électrique afin de raccorder le poste à la ligne HTA 63 000V Livière-Mas Nou.

L'article L.122-1 du Code de l'Environnement dispose que « les études préalables à la réalisation d'aménagements ou d'ouvrages qui, par l'importance de leurs dimensions ou leurs incidences sur le milieu naturel, peuvent porter atteinte à ce dernier, doivent comporter une étude d'impact permettant d'en apprécier les conséquences ».

Ainsi, le maître d'ouvrage souhaite engager la démarche « d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact » auprès de l'autorité administrative compétente.

RTE a sollicité le bureau CEREG Ingénierie pour l'élaboration du présent document. CEREG Ingénierie intervient auprès d'ERDF pour l'élaboration du dossier de concertation et d'étude d'impact du projet du poste.

Le présent document comprend les éléments suivants :

- les caractéristiques principales du projet,
- les principaux enjeux environnementaux,
- les principaux impacts.

I. LOCALISATION DU SECTEUR D'ETUDE

➤ Cf. Carte1 : Localisation géographique

➤ Cf. Carte2 : Vue aérienne

Le projet de création du poste électrique est situé sur la commune de Roquefort des Corbières, dans le département de l'Aude. La construction du nouveau pylône est envisagée en bordure du poste, à l'extérieur de l'emprise ERDF.

La zone concernée est située dans le Parc Naturel Régional de la Narbonnaise, sur le secteur du col de Souil, en limite de trois communes : Roquefort-des-Corbières, Fraisse-des-Corbières et Villesèque-des-Corbières.

Vue aérienne

Source : fonds de carte IGN



LEGENDE



Echelle : 1 / 10 000



II. PRESENTATION DU PROJET

➤ *Carte 3 : Plan de masse*

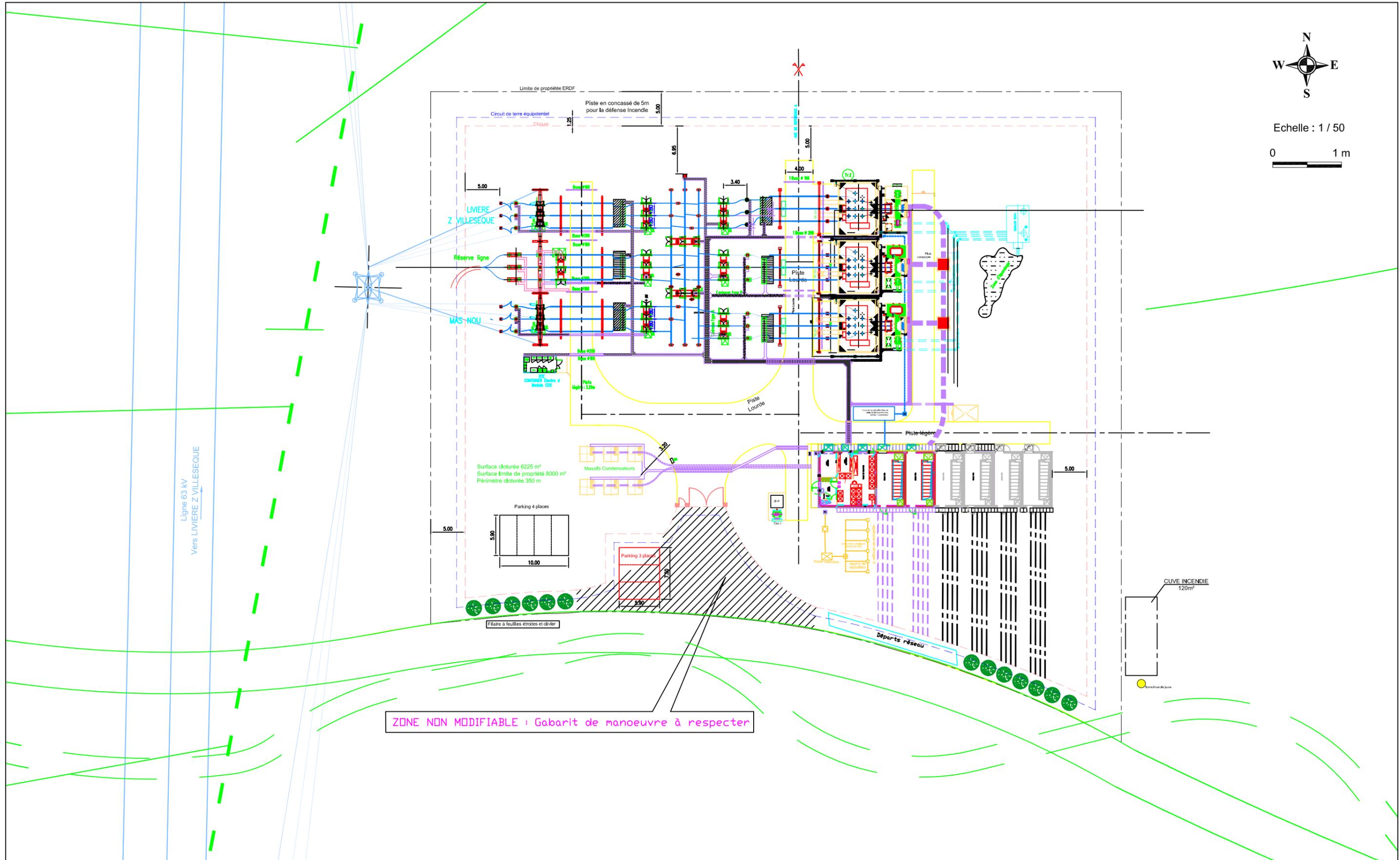
ERDF, le gestionnaire du réseau public de distribution d'électricité a décidé de créer un poste électrique 63 000 / 20 000V sur la commune de Roquefort des Corbières, département de l'Aude afin d'améliorer la qualité de l'énergie électrique distribuée. Ce futur poste assurera également le raccordement de la production d'électricité de plusieurs sites éoliens voisins ainsi que d'autres projets en file d'attente.

Dans le cadre de ce projet, RTE, gestionnaire du Réseau Public de Transport, doit créer un pylône électrique afin de raccorder le poste à la ligne HTA 63 000V Livière-Mas Nou.

Afin de raccorder ce poste source au réseau électrique existant, **RTE, gestionnaire du Réseau Public de Transport, doit créer un pylône qui supportera les lignes électriques reliant le nouveau poste à la ligne aérienne 63 000V Livière / Mas Nou.** Cette dernière se trouvant à environ 50 mètres de l'emplacement du poste, le tracé de la ligne sera légèrement modifié pour passer en limite d'emprise du poste.

Le projet de création du poste 63 000V/20 000V et son raccordement à la ligne électrique en 63 000 volts Mas Nou – Livière, sur la commune de Roquefort-des-Corbières, a obtenu à l'issue de la concertation (prévue par la circulaire Fontaine) la validation de son aire d'étude et l'emplacement de moindre impact désigné « Les Bessounes » pour l'implantation du poste et le fuseau de moindre impact retenu pour son raccordement à la ligne existante Mas Nou – Livière, tels que l'ont présenté ERDF et RTE. De ce fait, la modification du tracé de la ligne 63 KV Mas Nou – Livière pour le raccordement du poste électrique doit être située à l'intérieur du fuseau de moindre impact validé par le Préfet de l'Aude (lettre du 4 décembre 2012 annexée au présent rapport).

Plan de masse



Echelle : 1 / 50



ZONE NON MODIFIABLE : Gabarit de manoeuvre à respecter

III. LES PRINCIPAUX ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX

III.1. Le milieu physique

III.1.1. Le climat local

Le climat de ce secteur des Corbières est celui du littoral méditerranéen en bordure du Golfe du Lion. Il est caractérisé par une température assez douce, une faible pluviosité et par l'importance des vents.

Les données météorologiques sont données par les stations de Narbonne et Perpignan.

❑ *Températures et ensoleillement*

Les températures moyennes observées sont comprises entre 23,8°C pour le mois le plus chaud (juillet) et 8,3°C pour le mois le plus froid (janvier), soit une température moyenne annuelle de 15,4°C. Les mois les plus chauds sont recensés sur la période de juin à septembre alors que les mois les plus froids s'étendent généralement de décembre à mars.

La zone d'étude fait partie du secteur le plus ensoleillé du territoire métropolitain, elle bénéficie en moyenne de 2 465 heures d'ensoleillement par an.

❑ *Précipitations*

La moyenne annuelle des précipitations est de 547mm avec un maximum en octobre (68 mm) et un minimum en juillet (13,9 mm), période de sécheresse souvent à caractère orageux. Les épisodes pluvieux sont brefs et violents, et se concentrent aux intersaisons. Ils se caractérisent par leur irrégularité.

❑ *Anémométrie*

Les vents dominants soufflent du Nord-Ouest (Tramontane) avec une fréquence d'environ 60%. La vitesse moyenne des vents est de 8m/s environ à 10 m de hauteur et 9m/s à 58 m de hauteur.

La rose des vents suivante illustre les données relatives aux vents.

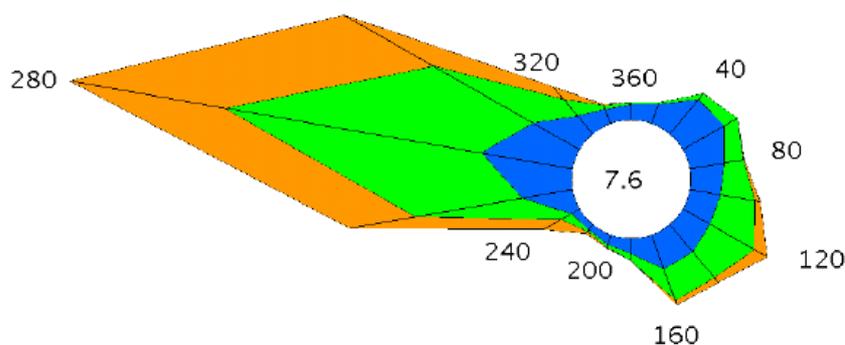
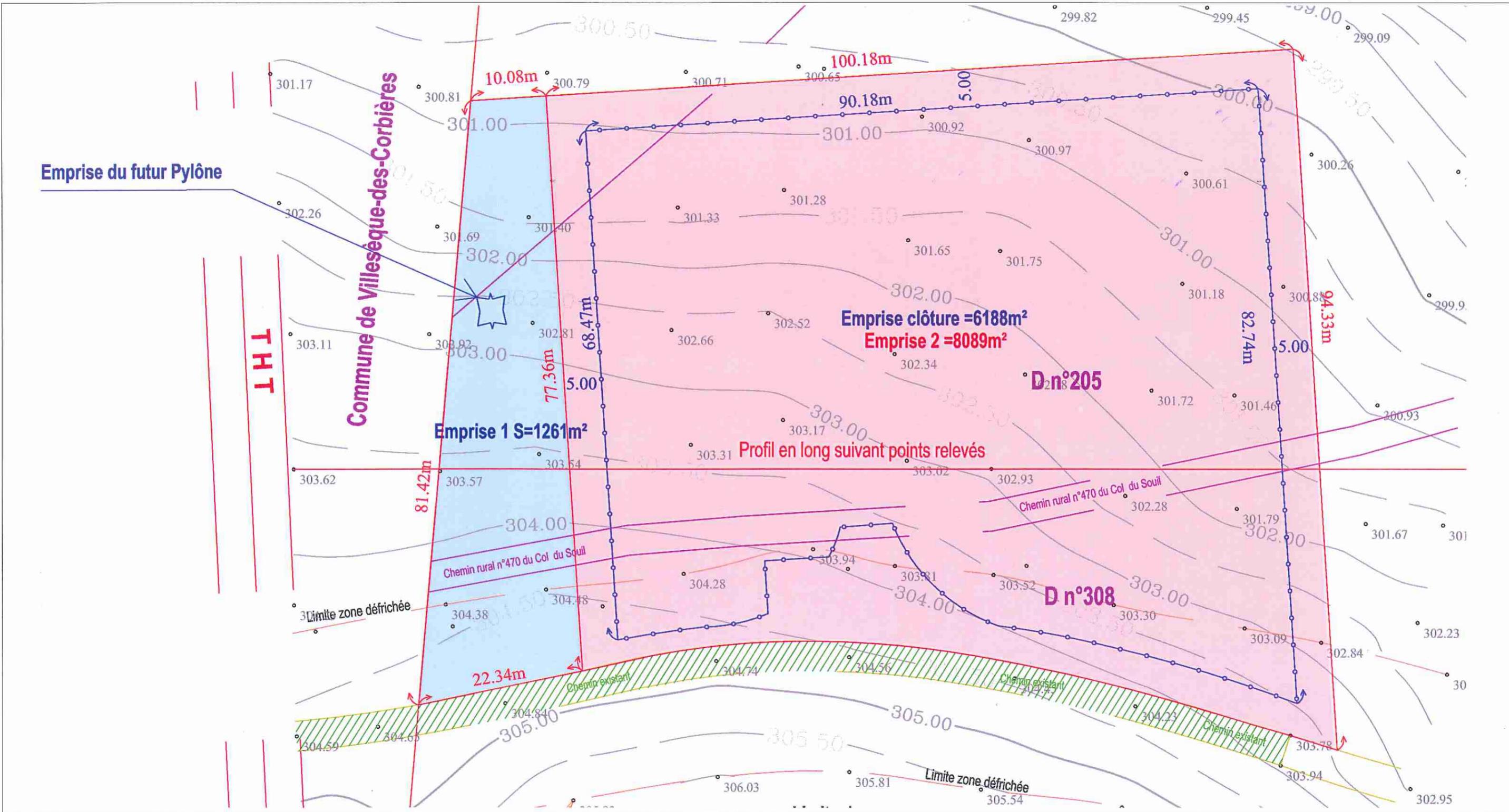


Illustration 1 : Rose de vents (360°)

Topographie du site

Source : Enjalbert Géomètres-experts DPLG



LEGENDE

- Limite de commune
- Limite de parcelle
- Limite parcellaire pour découpage
- Emprise du chemin existant



Echelle : 1 / 500



III.1.3. Géologie

Sur le plan géologique, le secteur appartient au domaine des Corbières-Orientales qui constitue une prolongation des éléments structuraux de la zone Nord-Pyrénéenne (Corbières méridionales).

La nature des terrains est exclusivement sédimentaire. Ils sont constitués, par ordre d'importance, par les calcaires du crétacé, les calcaires du jurassique et calcaires du trias moyen. Ces terrains ont été affectés par des déformations lors de la surrection pyrénéenne du Cénozoïque. En effet, cette orogénèse pyrénéo-alpine a fragmenté et soulevé des blocs du socle hercynien donnant ainsi la topographie actuelle de la région. **Cette tectonique cassante a provoqué l'apparition du massif calcaire des Corbières et la création de nombreuses failles.**

Le terrain devant accueillir le futur pylône repose sur les calcaires lithographiques clairs en bancs épais du Jurassique supérieur.

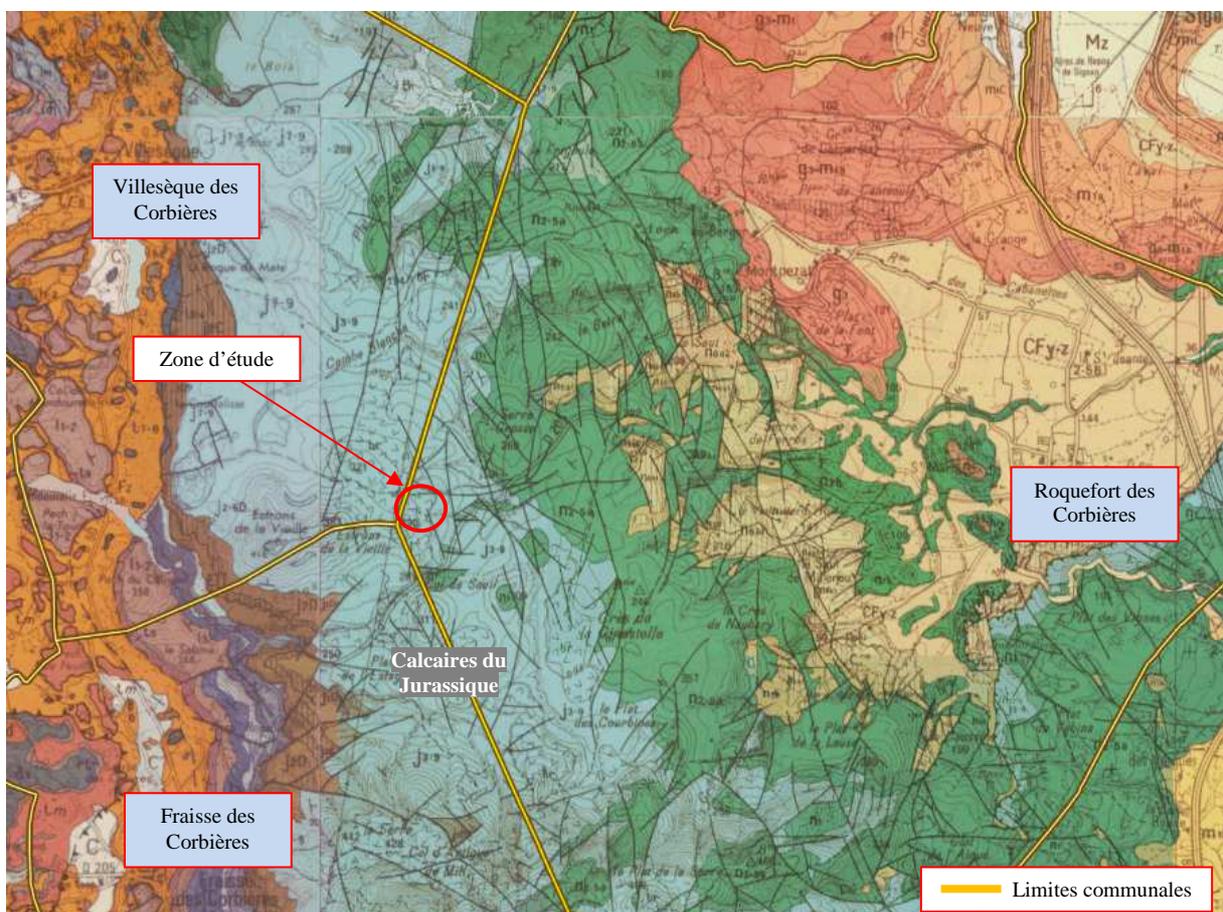


Illustration 3 : Carte géologique du secteur d'étude

III.2. Le milieu naturel

III.2.1. Protections réglementaires

Le projet de construction du nouveau pylône ne se situe pas dans le périmètre :

- d'un arrêté de protection Biotope
- de réserves biologiques
- de réserves naturelles
- de réserves de biosphère
- de zones humides
- du réseau Natura 2000.

Cependant, il est important de souligner que d'après la loi du 12 juillet 2010, le Code de l'Environnement prévoit dorénavant que les travaux soumis à étude d'impact ou à une procédure loi sur l'eau (déclaration ou autorisation) doivent faire l'objet d'une évaluation des incidences Natura 2000, même si l'opération se situe en dehors de tout périmètre Natura 2000.

D'ailleurs, nous pouvons constater la présence à proximité du projet :

- d'une zone de protection spéciale (ZPS) nommée « Basses Corbières » et codifiée FR9110111 – 500 m du site
- d'une zone de protection spéciale (ZPS) nommée « Corbières Orientales » et codifiée FR9112008 – 5 km du site

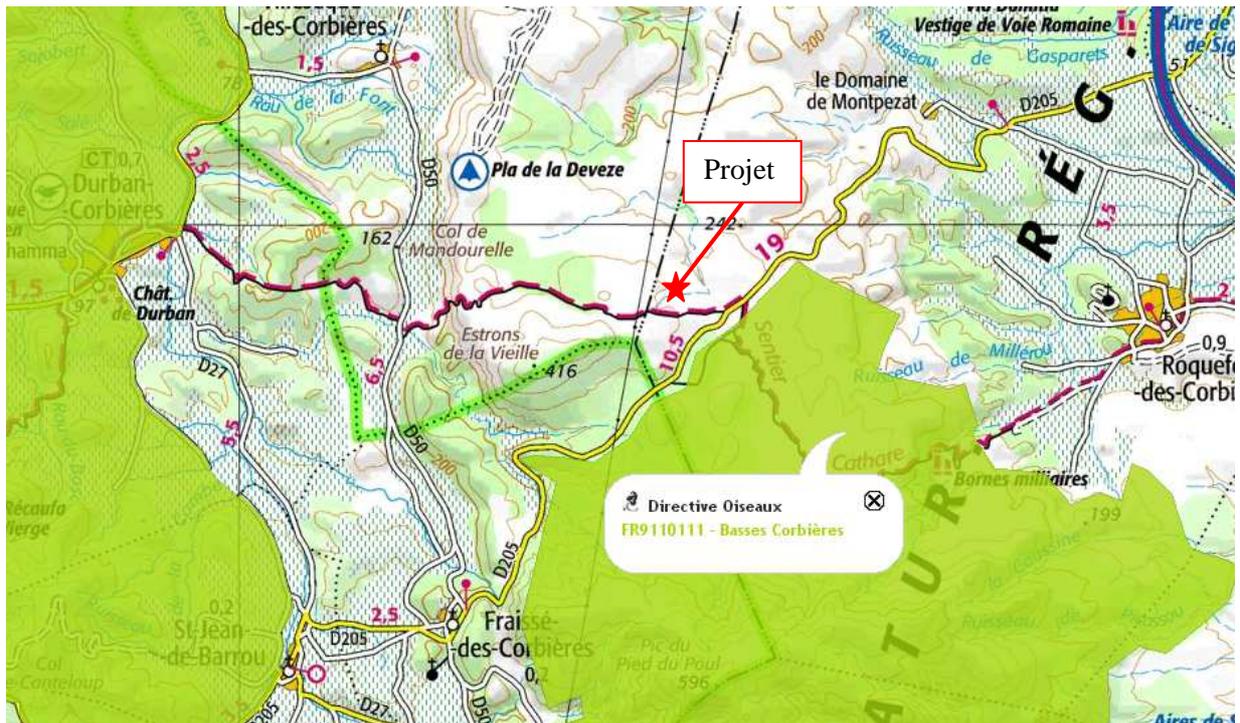


Illustration 4 : ZPS Basses Corbières

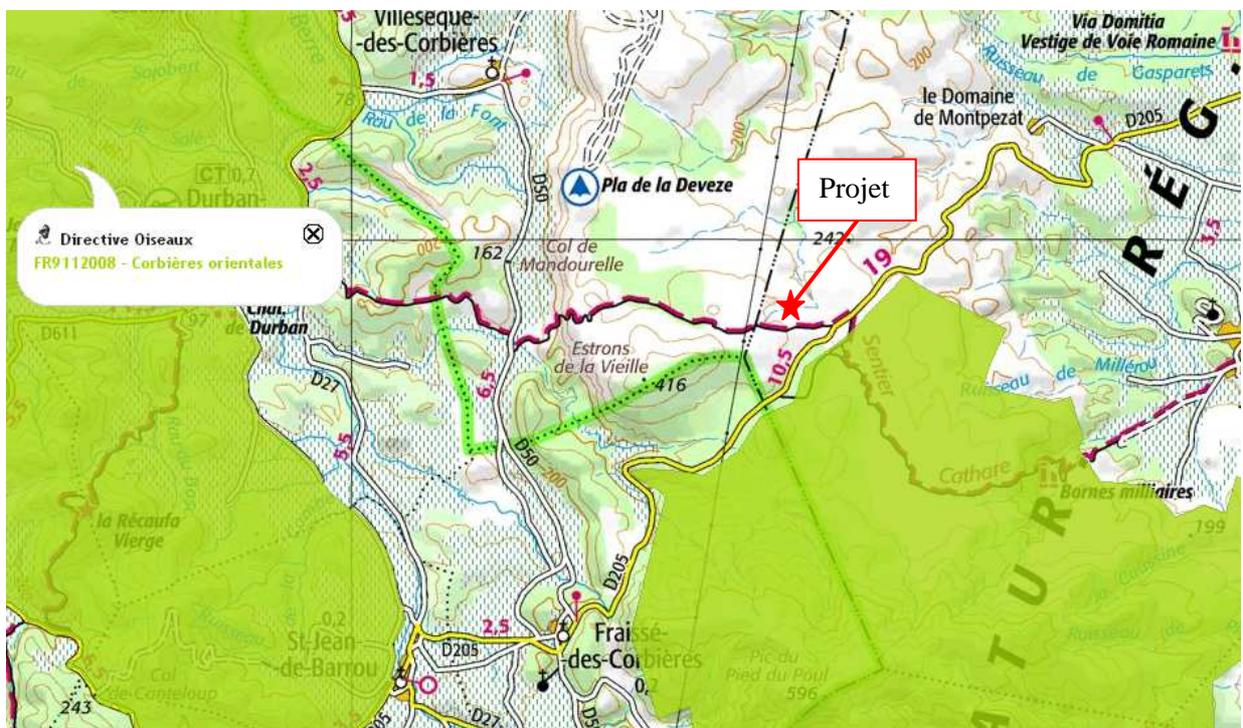


Illustration 5 : ZPS Corbières Orientales

III.2.2. Inventaires remarquables

La zone d'étude se situe dans :

- la Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Floristique et Faunistique (ZNIEFF) de type 1 « Plateau oriental de Villesèque des Corbières » (n°1126-1152),
- la ZNIEFF type 2 « Corbières Orientales » (n°1126-0000),
- la ZICO « Basses Corbières » (LR07).



Illustration 6 : ZNIEFF « Plateau oriental de Villesèque des Corbières »

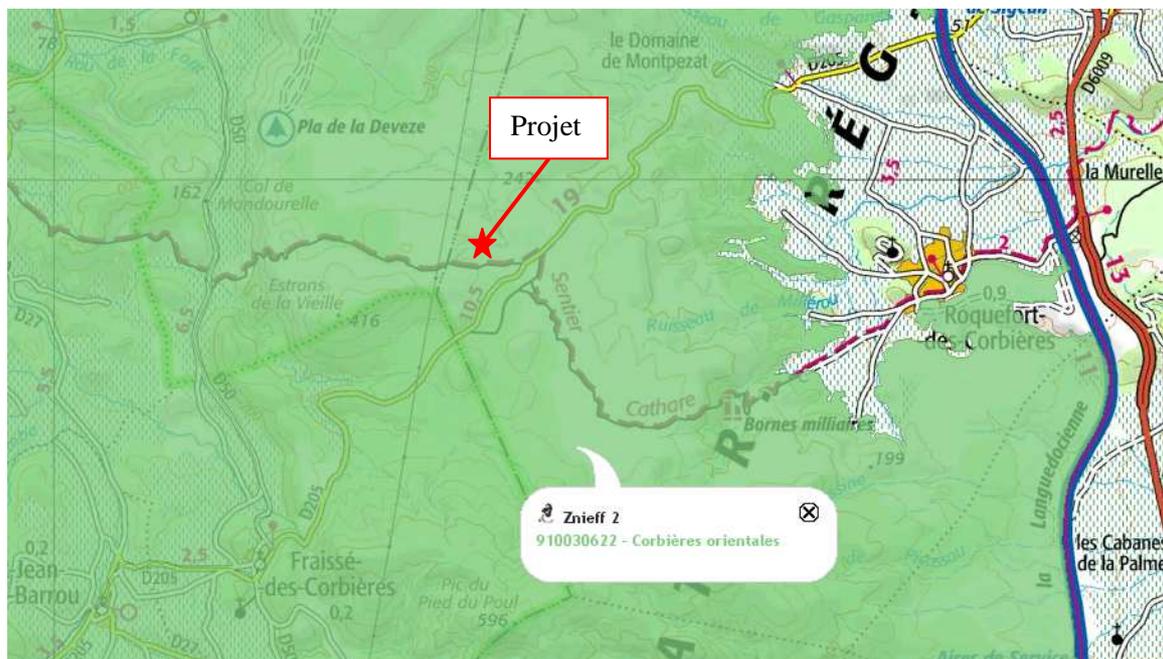


Illustration 7 : ZNIEFF « Corbières Orientales »

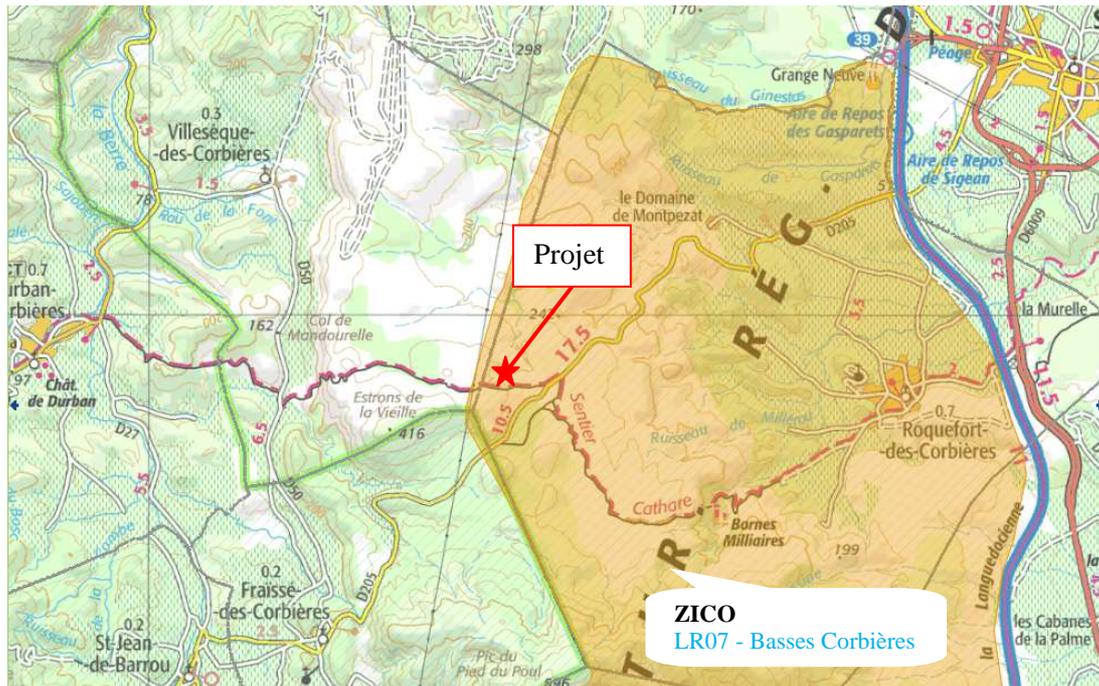


Illustration 8 : ZICO « Basses Corbières »

III.2.3. Milieux en présence

Le projet se situe au Nord-Ouest de la commune de Roquefort-des-Corbières dans une zone naturelle non urbanisée. Il se situe sur une zone de piémont, précédant le Massif des Corbières, avec à l'Est la plaine littoral et à l'Ouest la vallée encaissée de la Berre. Localement, le site est caractérisé par des variations importantes d'altitudes avec un relief accidenté comportant de nombreuses combes découpant le piémont.

La situation du projet est à l'écart des zones Natura 2000 du secteur. Toutefois, un pré-diagnostic faune/flore a été mené sur la zone d'étude dont les conclusions font état de la présence sur le site d'une faune et d'une flore typique du massif des Corbières orientales.

III.3. Eaux superficielles

III.3.1. Réseau hydrographique du secteur

La commune de Roquefort-des-Corbières s'inscrit dans le bassin versant de la basse vallée de l'Aude et dans le sous bassin de la Berre.

La Berre, longue de 44 km, se jette dans l'étang de Bages-Sigean. Ce bassin versant est relativement sauvage en amont et s'écoule au milieu d'une vallée étroite et encaissée. Après une alternance d'élargissements et de verrous jusqu'à Portels-des-Corbières, la vallée se transforme en plaine et se termine par un delta actif. Il présente une pente relativement importante jusqu'à Cascatelle des Corbières (soit les 7 premiers kilomètres de son linéaire environ) pour ensuite s'écouler selon une pente moins abrupte et plus régulière jusqu'à l'étang.

Au niveau local, la Berre coule au Nord et à l'Ouest de la zone d'étude. A proximité immédiate du site d'étude seul le ruisseau du col du Soul est présent, il coule sur la partie Nord de la parcelle cadastrale 205. Celui-ci présente un écoulement intermittent et rejoint le ruisseau de Lima plus au Nord. Les eaux s'écoulent ensuite à travers divers ruisseaux temporaires qui finissent par rejoindre la Berre aux environs de Sigean.

III.3.2. Débits

Le ruisseau du Col de Soul présente un écoulement intermittent au niveau de la zone d'étude compte tenu du bassin versant collecté et de la structure géologique des terrains.

Plus en aval, la Berre présente un écoulement pérenne malgré des étiages sévères.

III.3.3. Qualité des eaux

Le ruisseau du Col de Soul n'est pas répertorié comme une masse d'eau.

D'après l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée Corse, la Berre est identifiée en tant que masse d'eau naturelle codifiée FRDR 208. A ce titre, elle fait l'objet d'un objectif de qualité à respecter d'un point de vue écologique et chimique.

Masse d'eau			Etat écologique				Etat chimique			
N°	Nom	Statut	2009		Obj Bon état	Motifs du report		2009		Obj Bon état
			Etat	NC		Causes	Paramètres	Etat	NC	
FRDR208	La Berre	MEN	MOY	1	2021	CN	- Continuité - Ichtyofaune	BE	3	2015

Tableau 1 : Objectif d'état de l'Aude - Agence de l'Eau RMC - SDAGE 2010-2015

MEN : masse d'eau naturelle NC 1 : niveau de confiance de l'état évalué faible

FTr : faisabilité technique (report d'objectif)

CDr : Coûts disproportionnés (report d'objectifs)

MOY : état moyen

? : Informations insuffisante pour attribuer un état

III.3.4. Suivi de l'état des eaux

Pour les eaux douces, l'évaluation de la qualité des eaux s'effectue sur la base des données de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse.

Aucun suivi n'est réalisé sur le ruisseau du Col de Soul.

La qualité des eaux superficielles de la Berre est suivie par la station « La Berre à Portel-des-Corbières » codifiée Y06175320.

De 2005 à 2011 l'état écologique et chimique des eaux de surfaces est en bon état.

État des eaux de la station

Années (1)	Bilan de l'oxygène	Température	Nutriments	Acidification	Salinité	Polluants spécifiques	Invertébrés benthiques	Diatomées	Poissons (2)	Hydro-morphologie	Pressions hydromorphologiques	ÉTAT ÉCOLOGIQUE	POTENTIEL ÉCOLOGIQUE	ÉTAT CHIMIQUE
2011	BE	NC	TBE	BE	Ind	BE	TBE	TBE	Ind			BE		BE
2010	TBE	NC	TBE	TBE	Ind	BE	TBE	TBE	Ind			BE		BE
2009	BE	NC	TBE	TBE	Ind	BE	BE	TBE	Ind			BE		BE
2008	BE	NC	TBE	TBE	Ind	BE	TBE	BE	Ind			BE		BE
2007	BE	NC	TBE	BE	Ind		TBE	BE	Ind			BE		
2005	TBE	NC	TBE	TBE	Ind		TBE					BE		

État écologique

TBE	Très bon état
BE	Bon état
MOY	État moyen
MED	État médiocre
MAUV	État mauvais
Ind	État indéterminé : absence actuelle de limites de classes pour le paramètre considéré, ou absence actuelle de référence pour le type considéré (biologie), ou données insuffisantes pour déterminer un état (physicochimie). Pour les diatomées, la classe d'état affichée sera "indéterminé" si l'indice est calculé avec une version de la norme différente de celle de 2007 (Norme AFNOR NF T 90-354)
NC	Non Concerné
	Absence de données

État chimique

BE	Bon état
MAUV	Non atteint du bon état
Ind	Information insuffisante pour attribuer un état
	Absence de données

Illustration 9 : Qualité des eaux de la Berre à Portel-des-Corbières

III.4. Eaux souterraines

III.4.1. *Masses d'eau*

Le SDAGE, répertorie la masse d'eau « Calcaires et marnes essentiellement jurassiques des Corbières orientales ». Cette masse d'eau s'étend sur les départements de l'Aude et des Pyrénées Orientales, depuis la vallée de l'Aude à l'ouest, jusqu'aux étangs de Salses-Leucate et de Lapalme et à la plaine du Roussillon à l'Est. Sa superficie totale est d'environ 1000 km².

Au sein de cette masse d'eau, le secteur de la commune de Roquefort-des-Corbières comprenant la parcelle étudiée, se caractérise par la présence de formations carbonatées secondaires, épaisses et très étendues dans toute la région depuis l'Aude jusqu'à la mer.

Cette masse d'eau représente une ressource karstique encore peu sollicitée pour l'alimentation en eau potable. Compte tenu des potentialités présumées, elle présente un intérêt patrimonial majeur pour la Plaine du Roussillon et la région narbonnaise.

III.4.2. *Qualité des eaux souterraines*

D'après le SDAGE, cette masse d'eau est caractérisée par un bon état quantitatif mais un état chimique médiocre du fait de la présence de triazines : pesticide très utilisés en grande culture, très solubilité dans l'eau et ayant une dégradation lente.

L'objectif d'atteinte de bon état chimique est de ce fait reportée à 2021.

Masse d'eau		Etat quantitatif		Etat chimique		
N°	Nom	Etat	Objectif	Etat	Objectif	Motif du report
6122	Calcaires et marnes essentiellement jurassiques des Corbières orientales	BE	2015	MED	2021	Faisabilité technique : présence de triazines

Tableau 2 : Qualité des eaux souterraines

III.4.3. *Piézométrie*

Aucun forage n'est présent aux abords du site d'implantation du pylône, toutefois plusieurs forages ont été réalisés à l'Est de la commune, à proximité du village de Roquefort-des-Corbières. Ceux-ci nous renseignent sur la profondeur à laquelle se trouve la masse d'eau souterraine. Ainsi, l'eau a été détectée entre 77 et 144 mètres de profondeur selon les forages.

III.4.4. *Utilisation de la ressource*

Compte tenu des caractéristiques géologiques et hydrogéologiques des formations en place à l'échelle communale, **aucun forage d'alimentation en eau potable n'est recensé sur la commune.**

Le secteur d'implantation du poste n'est concerné par aucun périmètre de protection de captage AEP.

III.5. Risques majeurs

☐ Risque d'inondation

L'aire d'étude est dépourvue de ruisseaux ou de sources, il existe toutefois quelques retenues collinaires et quelques ruisseaux temporaires dans les combes (combe de la Louve).

Au sein de la commune de Roquefort-des-Corbières, le SCOT de la Narbonnaise, approuvé par délibération du SYCOT de la Narbonnaise en date du 6 novembre 2006, a identifié deux zones inondables correspondant aux abords des rieux qui traversent la plaine viticole de la commune. La cartographie des risques sur le département de l'Aude confirme ces zones inondables.

La commune est également concernée par le Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRi) de la Berre et de ses affluents approuvé le 15 novembre 2007. Toutefois les zones inondables se situent sur la partie Est de la commune, à l'écart du projet.

Aucune zone inondable ne concerne le site d'implantation du futur pylône.

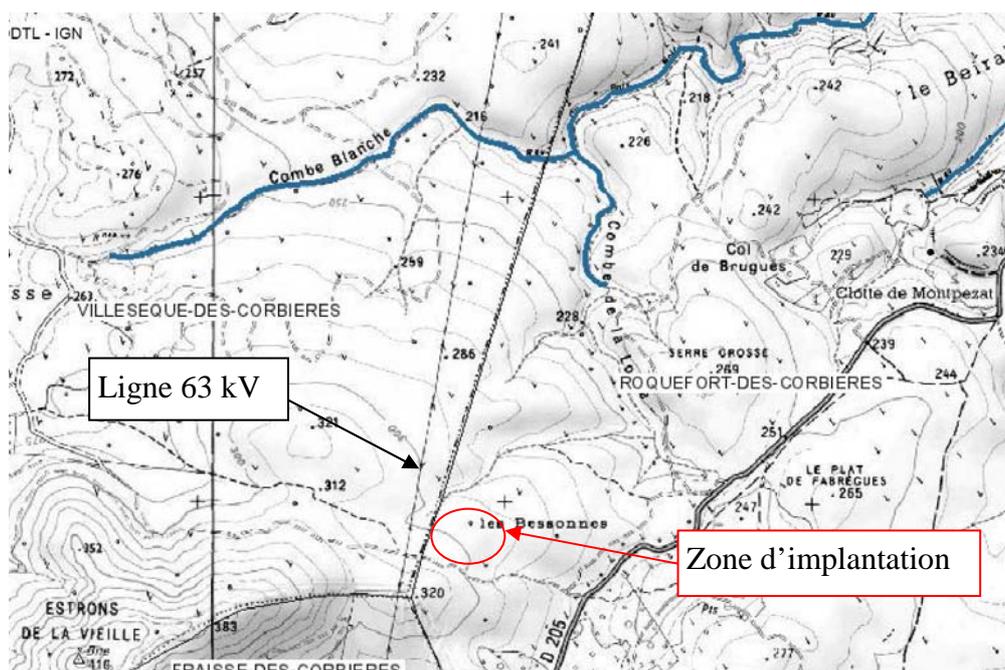


Illustration 10 : Réseau hydrographique sur la zone d'étude

☐ Risque sismique

D'après le zonage sismique de la France en vigueur au 1^{er} mai 2011, la commune de Roquefort-des-Corbières est incluse dans une zone à risque sismique classée 2, correspondant à une **zone de sismicité faible**.

❑ *Risque de feu de forêt*

De manière générale, la commune de Roquefort des Corbières est soumise à un risque fort de feu de forêt. **L'aire d'étude est directement concernée par ce risque**, elle est en effet localisée au sein de la région forestière des Corbières Orientales sous influence climatique de type méditerranéenne. La sensibilité au feu y est considérée comme élevée.

❑ *Risque de transport de matières dangereuses*

La commune est concernée par le risque de Transport de Matières Dangereuses par voies routières. Néanmoins, **les axes routiers concernés ne sont pas situés à proximité du site.**

III.6. Patrimoine culturel

❑ *Protection des monuments historiques*

La commune est concernée par deux sites inscrits à l'inventaire des monuments historiques : l'église Saint-Martin et ses abords et le site de Laroque. Un monument historique est également présent sur le territoire communal, il s'agit d'un ensemble de bornes militaires et de vestiges d'habitat datant de l'Antiquité situé au lieu-dit « La Clotte ».

Ces sites ne concernent pas l'aire d'étude.

❑ *Sites archéologiques*

D'après l'INRAP (Institut National de Recherches Archéologiques Préventives), la commune de Roquefort-des-Corbières ne recense aucun site archéologique sur son territoire communal.

Consulté sur le présent dossier, le Service Régional de l'Archéologie n'a signalé **aucun site archéologique sur le secteur.**

Le projet est susceptible d'entrer dans le champ d'application du décret n°2004-490 du 3 juin 2004, pris pour application du Code du Patrimoine et relatif aux procédures administratives et financières en matière d'archéologie préventive.

III.7. Paysage

L'aire d'étude est située dans un territoire de transit entre le paysage littoral et celui des montages, sans réelle identité et trait paysager fort sinon la vigne.

L'occupation des sols est variable et fonction de la topographie, les ambiances sont de ce fait nuancées :

- au sud, la plaine parfaite : le paysage est organisé avec la monoculture de la vigne et son parcellaire bien dessiné,
- au nord, la plaine altérée par le piémont (collines résiduelles) : le paysage est plus flou avec un parcellaire disséqué, mêlé aux boisements, aux friches et aux haies.

L'aire d'étude est marquée par la continuité de la garrigue. Les principaux axes de communication et les villages sont au fond de vallée et offrent donc très peu de vues sur l'aire d'étude. Seuls les tracés de la voie départementale n°205 et du sentier Cathare ont une visibilité directe sur l'aire d'étude.

Photomontages

Etat actuel



Photomontages



III.8. Contexte humain et ses abords

III.8.1. Infrastructures

❑ Infrastructures routières et chemins de randonnée

Le réseau routier dans l'aire d'étude se limite au tracé de **la voie départementale n°205 reliant Roquefort-des-Corbières à Fraisse des Corbières**. Le trafic sur cette voie est limité, cette dernière supportant essentiellement un trafic de desserte locale.

L'aire d'étude est traversée par un **chemin de randonnée « le sentier Cathare »**. Il relie Port la Nouvelle à Foix, soit un linéaire de 250 km. Il est emprunté par de nombreux randonneurs.

❑ Réseau électrique HTB et HTA

Le secteur d'étude est traversée selon un axe Nord - Sud par la ligne aérienne 63 kV Livière / Mas Nou sur laquelle sera raccordée le poste électrique.

Une ligne aérienne 20 kV est présente plus en aval du projet.

❑ Activités

Comme indiqué récemment, **l'aire d'étude est parcourue par des randonneurs** (promeneur, vététistes, cavaliers...). A cela s'ajoute une **pratique intense de la chasse** sur la totalité de l'aire, essentiellement la chasse au grand gibier (sanglier).

III.8.2. Occupation des sols

Les sols calcaires de **l'aire d'étude recensent un couvert végétal peu dense, de broussailles** et autres espèces de garrigues. La culture de la vigne reste présente aux alentours. L'aire d'étude n'est pas soumise au régime forestier (article L111-1 du code forestier).

A ce titre, aucune demande d'autorisation de défrichement au titre de l'article L311-1 du code forestier n'est nécessaire.

Aucune habitation n'est à dénombrer sur l'aire.

III.8.3. Document d'urbanisme

Le PLU de la commune de Roquefort-des-Corbières en vigueur a été approuvé par délibération du conseil municipal en date du 10 novembre 2005. Il fixe les règles générales et les servitudes d'utilisation du sol sur la totalité du territoire communal.

Selon le zonage du PLU, **l'aire d'étude est en zone Ne « zone naturelle éolien »** autorisant l'installation d'équipements électriques.

La commune de Villesèque des Corbières dispose également d'un PLU autorisant l'installation d'équipements électriques tel que des lignes électriques dans l'aire d'étude.

Le PLU actuel est compatible avec le projet.

IV. LES PRINCIPAUX IMPACTS

IV.1. Milieu physique

Le projet consiste en la création d'un pylône raccordant le futur poste de Roquefort des Corbière à la ligne 63 000V Mas Nou-Livière. Celle-ci sera distante d'environ 300 mètres du poste.

Au vu de la faible distance séparant le poste de la ligne HT et de la topographie quasiment plane, les travaux de terrassement nécessaires à la création d'un seul pylône seront limités ce qui permet de minimiser les incidences environnementales.

IV.2. Eaux superficielles et souterraines

L'emplacement du projet ne se situe pas dans une zone inondable ni dans un périmètre de protection de captage.

Le réseau hydrographique du secteur est seulement composé du ruisseau du col du Soul, (cours d'eau aux écoulements temporaires). **Le projet n'aura pas d'impact sur les eaux superficielles ou souterraines.**

IV.3. Milieus naturels

Le site ne se situe pas dans un périmètre de protection réglementaire. Les principaux enjeux sont liés à la ZNIEFF de type 1 « Plateau oriental de Villesèque des Corbières », la ZNIEFF de type 2 « Corbières Orientales » et la ZICO « Basses Corbières ».

Les sensibilités du secteur sont principalement liées :

- pour l'avifaune, aux risques de collisions avec les câbles lors de ses déplacements,
- pour la végétation, aux éventuelles emprises du projet (pylône, pistes d'accès).

Le projet prévoit le détournement de la ligne et la création d'un seul pylône. Les impacts du projet résident dans les phases de chantier et d'exploitation.

Seule la construction du pylône est de nature à occasionner des impacts sur le milieu naturel. Il pourra s'agir principalement de destruction d'espèces végétales.

En phase d'exploitation, le projet ne conduira pas à des impacts supplémentaires du fait de la présence de la ligne 63 000V actuellement.

IV.4. Milieu humain

Dans ce secteur, le fuseau passe dans une zone non urbanisée, **aucune habitation n'est présente sur ou à proximité du site**. Aucun dérangement ne sera induit du fait de la présence de cette nouvelle ligne.

Le document d'urbanisme de la commune est compatible avec le projet.

Patrimoine culturel

Le projet ne concerne aucun périmètre de protection de monuments historiques. Ainsi, **le projet n'aura aucun impact sur le patrimoine culturel**.

Nuisances sonores

L'exploitation du pylône ne sera pas de nature à modifier le contexte sonore du secteur. Seule la phase chantier pourra occasionner des nuisances sonores.

IV.1. Paysage

Le projet va renforcer la présence visuelle de la ligne électrique dans un secteur marqué par la présence de nombreuses éoliennes et installations électriques.

Lettre du Préfet en date du 4 décembre 2012



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE L'AUDE

Direction régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement
Languedoc-Roussillon

Carcassonne, le 4 DEC 2012

Service Énergie,
Division Énergie Climat Air

Le Préfet de l'Aude

à

Nos réf. : SE/DECA/GP/MLR/2012.483
Affaire suivie par : Gisèle PALADINI
gisele.paladini@developpement-durable.gouv.fr
Tél. 04 34 46 63 79 – Fax : 04 34 46 63 89

Monsieur le Directeur de la Société
ERDF – Région Méditerranée
Les jardins de la Duranne
510, rue René Descartes – BP 10 458
13592 Aix-en-Provence cedex 3

LRAR 1706217428184
LRAR 1707434258557

Monsieur le Directeur de la société
RTE - Système Electrique Sud-Ouest
6, rue Charles Mouly – BP 13 731
31037 Toulouse cedex 1

Objet : Projet de création d'un poste de transformation électrique 63000 volts/20000 volts et de son raccordement à la ligne électrique en 63000 volts Mas Nou - Livière

P.J. : compte-rendu de la réunion de concertation et cartes annexées

Monsieur le Directeur,

En application de la circulaire du 9 septembre 2002, vous avez présenté conjointement, lors de la réunion de concertation qui s'est tenue le 16 novembre 2012 votre projet de création d'un poste de transformation 63 000 Volts/20 000 Volts sur la commune de Roquefort des Corbières et de son raccordement à la ligne existante en 63000 volts Mas Nou – Livière.

A l'issue de cette concertation, j'ai décidé de valider d'une part l'aire d'étude que vous avez proposée et d'autre part, l'emplacement de moindre impact désigné « Les Bessounes » pour l'implantation du poste et le fuseau de moindre impact retenu pour son raccordement à la ligne existante Mas Nou – Livière, tels que vous avez proposé dans votre dossier de présentation. Veuillez trouver ci-joint le compte -rendu de la réunion et les cartes annexées.

Je vous invite dorénavant à déposer les dossiers afférents afin d'engager les procédures administratives nécessaires à la réalisation du projet.

Je vous prie de croire, Monsieur le Directeur, à l'assurance de ma considération distinguée.

Le Préfet

Copie :
- M. le DREAL Languedoc-Roussillon
- M le DDTM de l'Aude

DREAL / Service Energie

10 DEC. 2012

Courrier arrivé

A 1352

Horaires d'ouverture : 8h30-12h30 / 13h30-17h30
Tél. : 33 (0) 4 34 46 64 00 – fax : 33 (0) 4 67 15 68 00
520 allées Henri II de Montmorency
34064 Montpellier cedex 02

Localisation du site et du fuseau de moindre impact

Fuseau de raccordement à la ligne HTB

Source : fonds de carte IGN

